Personnes âgées: prospérité et solidarité entre les générations

1999/2159(COS) - 21/05/1999 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présenter les défis du vieillissement de la population en Europe et proposer une stratégie visant à renforcer la solidarité entre les générations. CONTENU : La présente communication intitulée "Vers une Europe de tous les âges" vise à animer le débat sur les implications du vieillissement de la population sur l'emploi, la protection sociale, la santé et les services sociaux. Pour rappel, le vieillissement de la population pose à nos sociétés un certain nombre de défis auxquels il faudra faire face : 1) déclin relatif de la population en âge actif et vieillissement de la main-d'oeuvre : d'ici 2015, la proportion des 20-29 ans de la population baissera de 20%, tandis que les 50-64 ans augmenteront de plus de 25%, ce qui posera un important problème de main-d'oeuvre et de ressources humaines. Il faudra dès lors repenser les politiques qui favorisent une sortie précoce du marché du travail; 2) pression sur les régimes de retraite due à l'augmentation du nombre de retraités et de la diminution de la population en âge de travailler : dans les 20 prochaines années, les plus de 65 ans progesseront de 17 millions et les plus de 80 ans, d'environ de 5,5 millions de personnes. Il faudra donc offrir aux systèmes de protection sociale une base de financement plus large par un taux d'emploi plus important et des régimes de retraite moins sensibles à l'évolution démographique; 3) besoin croissant de soins de santé et de soins aux personnes âgées : la forte croissance de personnes âgées nécessitera des politiques destinées à promouvoir un vieillissement sain, la prévention des accidents et la réadaptation à la suité des maladies; 4) diversité croissante des ressources et des besoins des personnes âgées : des efforts devront être fournis afin de prévenir et de lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté des personnes âgées; 5) diversité des situations liées au genre : les femmes représentent près de 2/3 de la population des plus de 65 ans, or, la représentation plus faible des femmes dans le marché du travail, l'existence de régimes de protection sociale conçu sur le modèle de l'homme en tant que soutien de famille et les différences entre hommes et femmes en terme de longévité sont autant de facteurs qui expliquent l'insuffisance de retraite versées aux nombreuses femmes âgées. Face à ces 5 grands défis, la Commission formule les conclusions suivantes : - dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi, l'Union a entrepris de lutter contre le chômage et de parvenir à l'augmentation du taux d'emploi. Or, le faible taux d'emploi des travailleurs âgés constitue un facteur clé et les États membres sont invités à élaborer des mesures visant à entretenir les aptitudes des travailleurs, à promouvoir la formation tout au long de la vie et à prévoir des régimes de travail flexibles ainsi qu'à réviser les systèmes d'imposition et de prestations afin d'encourager les travailleurs à accepter une offre d'emploi et des opportunité de formation. La stratégie proposée par la Commission insiste sur le rôle des partenaires sociaux sur la question de la gestion des ressources humaines âgées; - dans le domaine de la protection sociale, la Commission acommencé une vaste réflexion sur la modernisation et l'amélioration de la protection sociale. Une nouvelle communication est envisagée dans ce cadre (se reporter à la fiche de procédure 1999/2182/COS) proposant un nouveau processus de coopération dans le cadre duquel la Commission et les États membres examineront les solutions à apporter aux difficultés impliquées par le vieillissement de la population et aux moyens d'inverser la tendance actuelle au départ anticipé en retriate des travailleurs; - sur le plan des politiques de la santé et des soins aux personnes âgées, il est prévu dans la cinquième programme-cadre de recherche, d'accorder une attention particulière aux recherches médicales et sociales liées au vieillissement. Des approches nouvelles sont également prévues en matière de santé publique européenne ainsi que des études sur le fonctionnement des systèmes de soins de santé; - en matière de discrimination sociale et d'exclusion, le programme d'action sociale 1998-2000 de la Commission prévoit de traiter de la question de la discrimination liée à l'âge. D'autres initiatives sont prévues telles que notamment de nouveaux programmes d'action communautaires fondés sur les articles 13, 129 et 137 du Traité d'Amsterdam (protection des hommes et de femmes âgés confrontés au chômage, à la discrimination ou à l'exclusion sociale). D'autres initiatives sont également prévues dans le cadre de l'Année internationale des personnes âgées de 1999 via le soutien à des actions réalisées par des ONG, la création d'un Forum européen des personnes âgées, des bourses de 3 à 6 mois pour des personnes âgées

bénévoles ou l'organisation d'une grande conférence sur les politiques en faveur des personnes âgées. L'idée de ses diverses initiatives est d'"insuffler de la vie aux années" et de promouvoir la solidarité entre générations.